

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE 2024

Ce rapport a été établi à destination des adhérents de l'association ARVIGE réunis en Assemblée générale le 19 juin 2025

SOMMAIRE

	Page
PROPOS DU PRESIDENT	3
I. PRESENTATION D'ARVIGE	4
1. Les missions d'ARVIGE	
2. La gouvernance	
❖ Le conseil d'administration	
❖ Les comités de surveillance	
II. TRAVAUX MENES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES COMITES DE SURVEILLANCE	8
1. Les travaux du Conseil d'administration	
❖ Les réunions du Conseil	
❖ Le rapport des avenants 2024 aux contrats groupe	
❖ Le rapport sur les indemnités de présence - Frais de transports et de déplacements	
2. Les travaux des comités de surveillance	
❖ Les réunions des Comités	
❖ Les avis émis par les Comités de surveillance au titre de 2024	
❖ Le rapport sur les indemnités de présence - Frais de transports et de déplacements	
III. COMPTES ANNUELS 2024 DE L'ASSOCIATION	13
IV. PRESENTATION DE L'ACTIVITE SUR LES PERP ET LES PER EN 2024	16
1. L'état des adhésions	
2. Les versements effectués	
3. La situation des rentes PERP	
4. Le volume des encours 2024	
5. Gestion administrative et financière	

ARVIGE

Chers adhérents, Chères Adhérentes,
Chers clients du Crédit Agricole et de LCL,

Vous avez adhéré à l'association ARVIGE en souscrivant un contrat d'assurance d'Epargne Retraite PERP et / ou PER.

Votre association est l'interlocuteur de l'assureur Crédit Agricole Assurances Retraite qui gère votre contrat ou vos contrats, notamment lorsqu'il s'agit de les faire évoluer. ARVIGE suit également le contexte financier et réglementaire ainsi que les problématiques de leur distributeur dans les réseaux du Crédit Agricole et de LCL.

Le 19 juin 2025 se tient l'Assemblée Générale de l'association ARVIGE à laquelle vous avez été invité à participer par convocation individuelle.

Cette année, l'Assemblée est extraordinaire et ordinaire. Elle aura à délibérer sur les points suivants :

❖ A titre extraordinaire

- Reconduction des contrats PER souscrits par ARVIGE auprès de CREDIT AGRICOLE ASSURANCES RETRAITE
- Reconduction des contrats PERP souscrits par ARVIGE auprès de CREDIT AGRICOLE ASSURANCES RETRAITE

❖ A titre ordinaire

- Approbation des comptes annuels de chaque Plan PERP
- Approbation des comptes annuels de l'association
- Approbation du rapport d'activité et quitus aux administrateurs
- Approbation du budget de l'association et des Plans PERP et PER
- Fixation de la cotisation pour les adhérents aux PER
- Mandats des administrateurs et des membres des comités de surveillance
- Modification des contrats groupe PER : Adaptation des Notices d'Information pour l'ajout des supports à fenêtre (SAF) et d'unités de compte obligataires (UCO)
- Modification des grilles de Gestion Pilotée des contrats PER
- Délégation au Conseil pour la signature d'avenants aux contrats groupe portant modifications non essentielles des droits et obligations des adhérents aux plans ou portant adaptation à de nouvelles obligations réglementaires
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Nous vous rappelons que les statuts de l'association, la composition du Conseil d'administration et des Comités de surveillance, les rapport annuels ainsi que les procès-verbaux des Assemblées Générales sont disponibles sur le site de l'association « www.arvige.asso.fr ».

Jean-Claude PICHON
Président d'ARVIGE
Association Retraite Vie Groupement des Epargnants

I. PRÉSENTATION D'ARVIGE

1. LES MISSIONS D'ARVIGE

→ La souscription auprès d'un assureur d'un ou plusieurs contrats d'assurance d'Epargne Retraite

ARVIGE (Association Retraite Vie Groupement des Epargnants) créée le 15 mars 2004 a souscrit pour le compte de ses adhérents auprès de l'assureur PREDICA, les contrats Plan Epargne Retraite Populaire (PERP) et depuis 2019, les contrats PER qui sont les nouveaux contrats d'assurance d'Epargne Retraite créés par les pouvoirs publics.

Elle est régie par les lois du 1er juillet 1901 et par les articles L 141-7 et suivants du Code des Assurances.

Depuis le 1^{ER} décembre 2022, l'assureur des contrats d'ARVIGE est Crédit Agricole Assurances Retraite, Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire (FRPS), filiale de CREDIT AGRICOLE ASSURANCES.

→ La représentation des adhérents

ARVIGE veille à travers ses organes de gouvernance, que sont son Conseil d'administration et ses Comités de surveillance, à la représentation des intérêts des adhérents.

Les Comités de surveillance ont pour mission d'exercer un contrôle sur la gestion administrative et financière mise en œuvre par l'assureur pour les contrats de retraite souscrits par l'association. Ils disposent des moyens qui leur permettent notamment d'effectuer des audits sur la gestion des contrats.

La supervision des PERP et des PER est assurée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution qui contrôle ARVIGE et **l'assureur Crédit Agricole Assurances Retraite**.

→ La commercialisation et la gestion administrative des contrats

Il convient de rappeler que l'association ARVIGE n'a pas la possibilité de distribuer les contrats qu'elle a souscrits. Elle n'a d'ailleurs ni la volonté, ni la capacité juridique de le faire.

La distribution des contrats se fait par les intermédiaires agréés par les assureurs c'est-à-dire par les Caisses régionales de Crédit Agricole et par LCL pour ce qui est des contrats souscrits par ARVIGE. Les Caisses régionales et LCL ont la qualité de courtiers et leur personnel dispose des compétences professionnelles nécessaires pour commercialiser le PERP et le PER.

ARVIGE n'effectue aucun acte de gestion sur les adhésions au contrat, ni recueil du consentement à l'adhésion, ni prélèvement de prime. La gestion administrative des contrats est prise en charge en grande partie par les Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel et LCL et pour le reste par l'assureur directement ou par le biais de ses délégués de gestion.

En revanche, ARVIGE a confié à, l'assureur de vos contrats PERP et PER, le soin de collecter et de gérer pour son compte les coordonnées de ses adhérents et des contrats souscrits. Ces informations sont nécessaires pour la gestion de l'adhésion à l'association ARVIGE, l'envoi des convocations à son assemblée générale et des éventuelles informations sur l'association.

2. LA GOUVERNANCE

→ Le Conseil d'administration

L'association est gérée et administrée par un Conseil d'administration composé, au 31 décembre 2024 De sept membres.

	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées
PICHON Jean-Claude Président	Retraité	Directeur général de la Caisse régionale de CREDIT AGRICOLE du Midi puis d'Aquitaine Président de PREDICA jusqu'en 2006 Administrateur de PACIFICA jusqu'en 2006 Vice-président du Conseil de surveillance de la Société Nationale Immobilière (devenue CDC Habitat)
LEIBUNDGUT Brice Administrateur	Retraité Administrateur de l'ACORE, association souscriptrice de LCL depuis 2019 Administrateur de l'ANDECAM association souscriptrice du Crédit Agricole depuis 2020 Président de l'Association des Amis de Louis Pergaud depuis 2017 Membre du bureau de la Société de l'Histoire de l'Art Français (SHAF) depuis 2022 Administrateur de l'Institut Gustave Courbet depuis 2022	Secrétaire Général de PREDICA (2006 à 2016)
CRESP Michel Administrateur	Retraité	Directeur général de la Caisse régionale de CREDIT AGRICOLE Alpes Provence (1992-2000) Président de la Fondation Pays de France CREDIT AGRICOLE Administrateur du CREDIT FONCIER de Monaco
HOUDEVILLE Philippe Administrateur	Retraité Administrateur de l'ACORE, association souscriptrice de LCL	Consultant informatique et organisation SI Société APHiCS
DE MENTHIERE Nicolas Administrateur	Retraité Président du syndicat des propriétaires forestiers du Cantal (FRANSYLVA Cantal) Vice-Président de la coopération forestière UNISYLVIA Conseiller du Centre Auvergne Rhône-Alpes (AURA) du Centre National de la propriété forestière (CNPF)	Directeur de l'appui aux politiques publiques à l'INRAE
NOEL Christophe Administrateur	Retraité Président de l'ANDECAM	Directeur Général de la Caisse régionale Anjou Maine jusqu'en 2016 Ancien Président de Crédit Agricole Titres Ancien expert-comptable Ancien administrateur SAS La Boétie
BARNAVON Jean-Yves Administrateur	Retraité	Directeur Général de la Caisse Régionale des Savoie Président de la Banque Indosuez

→ Les Comités de surveillance des PERP

La gestion de chaque Plan étant surveillée par un comité de surveillance, les membres de ces Comités au 31 décembre 2024 sont les suivants :

PLAN VERT VITALITE	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées
CRESP Michel Président du Comité de surveillance	Retraité	Directeur général de la Caisse régionale de CREDITAGRICOLE Alpes Provence (1992-2000) Président de la Fondation Pays de France CREDIT AGRICOLE Administrateur du CREDIT FONCIER de Monaco
LACOMBE Roland Membre du Comité de surveillance	Retraité du privé	Salarié – Cadre en entreprise privée
RORATO Catherine Membre du Comité de surveillance	Retraitee	Pharmacienne jusqu'en 2006 Directrice d'UTIP Innovation (Organisme de formation continue des professionnels de santé) jusqu'en 2017
PANNET Fabienne Membre du Comité de surveillance	Comptable	
WANCLIK Gabriel Membre du Comité de surveillance	Retraité	Cadre dans le conseil et l'informatique
CORMIER Philippe Membre du Comité de surveillance	Directeur Réseau Entreprendre Yvelines : Association d'accompagnement d'entreprises en création, reprise, développement et croissance	Co-fondateur « Le Centre National du Coaching » Dirigeant Cap' Croissance SARL

VELOURS	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées
CRESP Michel Président du Comité de surveillance	Retraité	Directeur général de la Caisse régionale de CREDITAGRICOLE Alpes Provence (1992-2000) Président de la Fondation Pays de France CREDIT AGRICOLE Administrateur du CREDIT FONCIER de Monaco
LEIBUNDGUT Brice Membre du Comité de surveillance	Retraité Administrateur d'ARVIGE depuis 2017 Administrateur de l'ACORE, association souscriptrice de LCL depuis 2019 Administrateur de l'ANDECAM association souscriptrice du Crédit Agricole depuis 2020 Président de l'Association des Amis de Louis Pergaud depuis 2017 Membre du bureau de la Société de l'Histoire de l'Art Français (SHAF) depuis 2022 Administrateur de l'Institut Gustave Courbet depuis 2022	Secrétaire Général de PREDICA (2006 à 2016)
HOUDEVILLE Philippe Membre du Comité de surveillance	Retraité Administrateur de l'ACORE, association souscriptrice de LCL	Consultant informatique et organisation SI Société APHiCS
VECCHIERINI de MATRA Jean Membre du Comité de surveillance	Délégué Général Emérite du Groupement Français des Bancassureurs	Directeur général de SOCAPI jusqu'en 2002 Délégué général du Groupement Français des Bancassureurs
SCHWEITZER Jean-Louis Membre du Comité de surveillance	Directeur de Centre de Relations Clients	Directeur régional LCL
NOEL Christophe Membre du Comité de surveillance	Retraité Président de l'ANDECAM	Directeur Général de la Caisse régionale Anjou Maine jusqu'en 2016 Ancien Président de Crédit Agricole Titres Ancien expert-comptable Ancien administrateur SAS La Boétie

→ Le Comité de surveillance unique des PER

Au 31 décembre 2024, les membres du Comité de surveillance des PER sont les suivants :

PER	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées
CRESP Michel Président du Comité de surveillance	Retraité	Directeur général de la Caisse régionale de CREDITAGRICOLE Alpes Provence (1992-2000) Président de la Fondation Pays de France CREDIT AGRICOLE Administrateur du CREDIT FONCIER de Monaco
VAL Hubert Membre du Comité de surveillance	Salarié cadre – Responsable Développement Mobilier – Bruneau France et Europe	Salarié cadre – Responsable Groupe Achats Mobilier – Bruneau France
DELATTRE Laurent Membre du Comité de surveillance	Directeur LCL Président de l'ACORE, Association souscriptrice de LCL	
NEYRINCK Thierry Membre du Comité de surveillance	Directeur de l'Agence du Crédit Agricole de Montparnasse	
DE MENTHIERE Nicolas Membre du Comité de surveillance	Directeur de l'appui aux politiques publiques à l'INRAE Président du syndicat des propriétaires forestiers du Cantal (FRANSYLVIA Cantal) Vice-Président de la coopération forestière UNISYLVIA Conseiller du Centre Auvergne Rhône-Alpes (AURA) du Centre National de la propriété forestière (CNPF)	Directeur régional LCL
BARNAVON Jean-Yves Membre du Comité de surveillance	Retraité	Directeur Général de la Caisse Régionale des Savoie Président du Conseil d'administration de CA Indosuez

II. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITES DE SURVEILLANCE

1. LES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

→ Les réunions du Conseil

Au cours de l'exercice 2023, le Conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises : les 21 février, 4 avril, 3 juin, 10 octobre et 25 novembre.

Le Conseil d'administration a pour principales missions :

- ❖ Le bon fonctionnement de l'association,
- ❖ Le suivi des comptes, des dépenses et du budget annuel de l'association qui inclut notamment le budget propre à chaque PERP et celui nécessaire au bon fonctionnement du comité de surveillance du PER,
- ❖ De veiller au respect du Code de déontologie et du règlement intérieur,
- ❖ Le rapport annuel des indemnités allouées conformément aux décisions de l'Assemblée.

Dates	Ordre du jour
-------	---------------

21 février 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du PV du Conseil du 21/11/2023 - Point sur l'activité : Activité commerciale – Panorama des PAB - Arrêté des comptes 2023 de l'association : Comptes 2023 – Projet de rapport annuel 2022 - Projet de Budget 2025 - Point sur les mandats - Assemblée Générale : projet de texte des résolutions – Thème de l'Assemblée Générale - Questions diverses
4 avril 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du PV du Conseil du 21/02/2024 - Point sur l'activité commerciale des PERP et des PER au 1^{er} trimestre - Mandats - Assemblée Générale 2024 : Validation définitive des résolutions et du rapport annuel – Point sur les retours de pouvoirs - Questions diverses
3 juin 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du PV du Conseil du 04/04/2024 - Assemblée Générale 2024 : Point sur les retours de pouvoirs - Questions diverses
10 octobre 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du PV du Conseil du 03/06/2024 - Point sur l'activité commerciale des PERP et des PER - Point sur les mandats - Assemblée Générale 2025 : Projet de convocation - Calendrier 2025 - Questions diverses
25 novembre 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du PV du Conseil du 10/10/2024 - Point sur l'activité commerciale des PERP et des PER - Point d'information sur les réclamations clients - Validation définitive de la convocation à l'Assemblée Générale 2025 - Questions diverses

➔ Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

➔ Le Rapport des avenants sur les contrats PERP et PER

Pour les PERP :

Aucune modification n'a été apportée aux contrats PERP au cours de l'exercice écoulé.
Aucun avenant n'a été signé en 2024 sur Plan Vert Vitalité et Plan Velours.

Pour les PER :

Aucune modification n'a été apportée aux contrats PER au cours de l'exercice écoulé.
Aucun avenant n'a été signé en 2024 sur PERspective et LCL Retraite PER.

La liste des avenants signés figure en annexe du présent rapport.

➔ Le rapport sur les indemnités de présence - Frais de transports et de déplacements

Le montant des indemnités de présence versée sur l'exercice 2024 s'élève à 4 775 euros. Ce montant correspond à la somme totale versée à l'ensemble des administrateurs.

Une indemnité de 250 euros par administrateur et de 500 euros pour le président est allouée pour la participation à une réunion du conseil d'administration.

Cette indemnité est unique en cas de participation le même jour à différentes instances (Conseil d'administration et Comités de surveillance).

Une somme de 2 157,67 euros a été versée au titre des frais de déplacement.

2. LES TRAVAUX DES COMITES DE SURVEILLANCE

→ Les réunions des Comités

Conformément aux souhaits exprimés par les membres des comités de surveillance, la réunion est commune aux Comités PERP et PER. Les comités se sont réunis au cours de l'année 2024 à quatre reprises les 4 avril, 3 juin, 10 octobre et 25 novembre.

Lors de chaque réunion, les Comités s'informent auprès de l'Assureur de l'activité.

Dates	Ordre du jour
4 avril 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation des procès-verbaux des Comités de surveillance du 22 /11/2023 - Point sur l'activité commerciale des PERP et des PER au 1^{er} trimestre - Bilan 2023 PERP et PER : Rapports de l'Assureur – Avis des CAC de l'Assureur – Avis des Comités de surveillance - Audit actuariel - Mandats - Evolution des contrats groupe : Loi Industrie Verte – Décantonnement des PERP – Etude des frais UC - Assemblée Générale 2024 : Validation définitive des résolutions et du rapport annuel – Point sur le retour des pouvoirs - Questions diverses
3 juin 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation des procès-verbaux des Comités de surveillance du 04/04/2024 - Mandats - Evolution des contrats PER - Assemblée Générale 2024 : Point sur les retours de pouvoirs - Questions diverses
10 octobre 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation des procès-verbaux des Comités de surveillance du 03/06/2024 - Point sur l'activité commerciale des PERP et des PER - Performance des unités de compte - Point sur l'exécution de la politique d'investissement 2024 - Evolution des contrats groupe - Point sur les mandats - Assemblée Générale 2025 : Projet d'ordre du jour - Calendrier 2025 - Questions diverses
25 novembre 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation des procès-verbaux des Comités de surveillance du 10/10/2024 - Point sur l'activité commerciale des PERP et des PER - PAB 2024 : Perspectives de rémunération : Avis des Comités de surveillance - Evolution des contrats Groupe - Politique financière 2025 et prélèvement de frais sur les produits financiers - Politique d'investissement : Orientations pour 2025 - Point d'information sur les réclamations clients - Convocation de l'Assemblée Générale 2025 : Validation définitive - Questions diverses

→ Le rapport sur les indemnités de présence - Frais de transports et de déplacements

Une indemnité de 250 euros par membre et de 500 euros par président est allouée pour la participation à une réunion du Comité de surveillance. Cette indemnité est unique en cas de participation le même jour à différentes instances (Conseil d'administration, Comités de surveillance).

	PLAN VERT VITALIT	VELOURS	PER
INDEMNITES DE PRESENCE	4 100,00 €	2 650,00 €	1 725,00 €
FRAIS DE TRANSPORTS ET DE DEPLACEMENTS	5 887,64 €	524,41 €	895,67 €

→ Les avis des Comités de surveillance au titre de 2024

**VITALITE – PLAN VELOURS
PERSPECTIVE – LCL RETRAITE PER
AVIS DES COMITES DE SURVEILLANCE SUR LA REMUNERATION
EXERCICE 2024**

Les Comités de surveillance ont examiné le 25 novembre 2024 la situation des cantons PERP de Plan Vert Vitalité et de Plan Velours ainsi que les perspectives de rémunération de son fonds en euros dans le contexte suivant :

- Une situation économique et financière très incertaine, notamment du fait d'aléas politiques et géopolitiques,
- Des taux règlementés avec un livret A à 3% jusqu'en janvier 2025, niveau qui pourrait connaître un infléchissement.
- Des PERP fermés à la commercialisation au profit des PER.

Les Comités de surveillance recommandent toujours :

- De conserver un stock de PPE suffisant pour continuer à accompagner, à l'avenir, les fluctuations des taux d'intérêts,
- D'adopter une fourchette de rémunération cohérente avec les équilibres actifs-passifs prévisionnels et avec les taux servis sur le marché : à ce titre, les Comités ont noté le positionnement en 2022 et 2023 des rémunérations dans le haut du marché.

Les Comités ont examiné les propositions de l'assureur pour 2024. Compte-tenu du niveau des taux d'intérêts, les Comités de surveillance des PERP marquent leur accord pour continuer à utiliser une partie de la PPE des cantons, comme en 2022 et 2023, afin de maintenir un bon niveau de rémunération servie au client, tout en conservant une politique prudente pour un produit qui est fermé à la commercialisation.

En ce qui concerne les PER, le Comité de surveillance considère qu'il est souhaitable de conserver une rémunération bien située dans le marché pour un produit qui a été lancé récemment et qui fait l'objet en 2024 d'une campagne active de commercialisation dans le groupe : cela pourrait se traduire par une utilisation raisonnable de la PPE de la société Crédit Agricole Assurances Retraite.

Les Comités de surveillance ont examiné les performances des principales unités de compte souscrites dans les PERP et les PER sur l'année 2024 : ces performances semblent globalement satisfaisantes et généralement en ligne avec les objectifs pour les OPCVM pour lesquels nous disposons d'une référence adaptée.

Cet avis accompagne le rapport de l'assureur gestionnaire des plans.

Au cours de leur réunion du **8 avril 2025**, les travaux des Comités de surveillance des PERP et du Comité de surveillance des PER ont notamment porté sur l'examen des rapports établis par l'assureur sur les PERP « Plan Vert Vitalité » et « Plan Velours » et sur les PER « PERspective » et « LCL Retraite PER » (examen en présence des commissaires aux comptes de l'assureur).

AVIS DES COMITES DE SURVEILLANCE SUR LES RAPPORTS ANNUELS DE L'ASSUREUR

AVIS DES COMITES DE SURVEILLANCE DE PLAN VERT VITALITE - DE PLAN VELOURS SUR LES RAPPORTS DE L'ASSUREUR DES CONTRATS RETRAITE PERP Exercice 2024

« Les Comités de surveillance ont examiné le 8 avril 2025 les rapports annuels de l'assureur sur la situation des PERP, validés par le commissaire aux comptes de l'assureur.

Ils n'ont pas d'objection à formuler.

Les Comités de surveillance se félicitent de la politique de maintien d'une PPE importante, utile face à un environnement financier et géopolitique changeant et incertain (taux d'intérêts, volatilité des marchés...) ; cette politique a permis en 2024 de bonifier la PAB servie au client, en suivant ainsi les recommandations de l'ACPR, et de la positionner dans le haut de la fourchette du marché.

Cet avis accompagne le rapport de l'assureur gestionnaire des plans.

AVIS DU COMITE DE SURVEILLANCE des PER PERSPECTIVE et LCL Retraite PER SUR LES RAPPORTS DE L'ASSUREUR DES CONTRATS RETRAITE PER Exercice 2024

« Le Comité de surveillance a examiné le 8 avril 2025 les rapports annuels de l'assureur sur la situation des PER.

Ils n'ont pas d'objection à formuler.

Le Comité de surveillance rappelle que les PER sont gérés avec d'autres contrats au sein d'un canton retraite de Crédit Agricole Assurances Retraite. Il se félicite de la politique générale de PPE utile face à un environnement financier et géopolitique changeant et incertain (taux d'intérêts, volatilité des marchés...). Il note que cette politique a permis d'attribuer à un produit jeune comme le PER des taux de PAB bien positionnés dans le marché.

AVIS DES COMITES DE SURVEILLANCE SUR LA RECONDUCTION DES CONTRATS SOUSCRITS AUPRES DE L'ASSUREUR CREDIT AGRICOLE ASSURANCES RETRAITE

PROPOSITION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE 2025 RECONDUCTION DU CONTRAT SOUSCRIT AUPRES DE PREDICA POUR UNE DUREE DE CINQ ANS

LES TEXTES

- **Décret du 23 novembre 2011**

L'article R 144-8-II-2° stipule que l'assemblée générale d'un plan est convoquée à titre extraordinaire pour statuer sur la reconduction du contrat souscrit par l'association auprès de l'entreprise d'assurance. Le rapport de résolution relatif à cette reconduction expose les motifs qui ont conduit le comité de surveillance à proposer cette résolution.

- **Le contrat**

Article 1 – Le cadre juridique

L'accord conclu entre l'association ARVIGE et PREDICA a pris effet le 13 mai 2004 pour une période se terminant au 31 décembre 2008. Par décision de l'Assemblée Générale réunie à titre extraordinaire, il s'est renouvelé le 1^{er} janvier 2009 pour une période expirant au 31 décembre 2013. À compter du 1^{er} janvier 2014, il se renouvellera tous les cinq ans par décision de l'Assemblée Générale des Adhérents du plan réunie à titre extraordinaire sur proposition du Comité de surveillance. Depuis la mise en place de Crédit Agricole Assurances Retraite (CAAR) en 2023, le contrat est souscrit par ARVIGE auprès de Crédit Agricole Assurances Retraite.

MOTIFS DE LA RECONDUCTION

« Les comités de surveillance constatent que les contrats souscrits auprès de PREDICA depuis environ vingt ans fonctionnent bien et que la gestion des plans par l'assureur est satisfaisante, tant du point de vue administratif que financier.

Au cours de ces années, les audits actuariels régulièrement réalisés à la demande de l'Association ont donné des conclusions satisfaisantes sur la gestion de PREDICA.

Chaque fin d'année, l'assureur présente au Comité de surveillance ses propositions de rémunération pour le fonds en euros avant de les soumettre à son conseil d'administration. Il apparaît que l'assureur a toujours respecté les recommandations du Comité de surveillance et que les rémunérations ont été bien positionnées dans le marché, tout en conservant un stock de PPE permettant de faire face aux aléas futurs.

En complément de ce fonctionnement, l'assureur a mis en place en 2024 la recommandation de France Assureurs en matière de performance des unités de compte, démarche vertueuse qui permet de mieux gérer l'allocation en unités de compte.

Par ailleurs, l'association ARVIGE se félicite d'avoir choisi un assureur ayant une solidité financière certaine, ce qui est jugé tout à fait essentiel sur des engagements de retraite par définition longs.

Enfin, le suivi annuel des réclamations présenté à l'Association montre que celles-ci sont très limitées eu égard à la volumétrie des portefeuilles.

En conclusion, l'avis des Comités de surveillance est de reconduire le contrat souscrit auprès de Crédit Agricole Assurances Retraite (CAAR) pour une durée de cinq ans, sous réserve que l'Assemblée Générale du 19 juin 2025 décide cette reconduction ».

Les Comités de surveillance demandent au Conseil d'administration de reconduire purement et simplement le contrat pour cinq ans, sous condition résolutoire de la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juin 2025.

II. COMPTES ANNUELS 2024 DE L'ASSOCIATION

Les Comptes annuels de l'association sont joints en annexe.

Pour mémoire, les adhérents d'un contrat d'assurance d'Epargne Retraite contribuent aux ressources de l'association soit par :

- Une cotisation initiale à l'adhésion et le cas échéant des cotisations régulières des adhérents qui peuvent prendre la forme de frais prélevés sur le contrat (PER),
- Un prélèvement effectué par l'entreprise d'assurance sur les actifs du plan (PERP).

L'Assemblée générale du **3 juin 2024** a pris acte de l'augmentation des frais de fonctionnement de l'association et des Comités de surveillance et a approuvé la rectification du budget 2024 voté par l'Assemblée Générale du 6 juin 2023. Elle a décidé de le porter de 135 000 euros à 150 000 euros réparti respectivement entre l'association pour 85 000 euros, Plan Vert Vitalité 25 000 euros, Plan Velours 20 000 euros, PER PERspective et LCL Retraite PER pour 20 000 euros.

Les dépenses 2024, au regard du budget alloué, sont réparties de la façon suivante :

	ARVIGE	VITALITE	VELOURS	PER	31/12/2024	31/12/2023
Achats de marchandises					-	
Achats de matières et autres approvisionnements					-	
Autres achats et charges externes :					92 129,72	115 548,95
Assurance	10 568,50	-	-	-	10 568,50	10 514,00
Documentation générale	-	-	-	-	-	-
Travaux Administratifs	46 917,86	4 500,00	4 500,00	4 500,00	60 417,86	65 153,34
Honoraires audit actuariel	-	-	-	-	-	19 920,00
Honoraires CAC	5 340,43	-	-	-	5 340,43	5 140,02
Honoraires audit juridique	-	-	-	-	-	770,00
Honoraires avocats	-	-	-	-	-	-
Annonces et insertions	-	-	-	-	-	252,00
Publicité, relations pub	-	-	-	-	-	245,00
Site Internet	1 500,00	-	-	-	1 500,00	2 280,00
Transports, déplacements et hôtels	3 036,26	5 133,48	399,99	898,67	9 468,40	8 045,34
Missions et réceptions	4 498,42	-	-	-	4 498,42	2 630,20
Frais bancaires	229,56	45,50	30,30	30,75	336,11	599,05
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements					-	
Charges sociales					-	
Autres charges :					71 152,48	32 268,03
Marque						
Droits d'auteur						
Indemnité de présence	4 775,00	4 100,00	2 650,00	1 725,00	13 250,00	9 150,00
Contribution au fonctionnement	2 964,20	-	-	-	25 369,13	28 333,33
Cotisations reversées aux plans	5 928,42	11 221,02	12 419,71	-	29 569,15	- 1 215,30

Les comptes 2024 qui vous sont présentés font apparaître en fin d'exercice des soldes créditeurs de :

- ⊕ 54 495,27 euros sur compte ARVIGE
- ⊕ 6 877,98 euros pour VITALITE
- ⊕ 11 802,12 euros pour VELOURS
- ⊕ 26 047,18 euros pour le Livret A
- ⊕ 567 119,15 euros pour le compte ARVIGE PER

Synthèse des soldes de banque au 31 Décembre 2024

	ARVIGE	PER	VITALITE	VELOURS	TOTAL		
	Réel	Réel	Réel	Réel	Réel	Budget	% Conso
Solde comptable au 01/01/2024	17 441	625 161	3 151	2 663	642 114		
Mouvements créateurs	98 821	62 669	15 858	10 861	188 210		
Mouvements débiteurs	136 251	5 640	25 000	20 000	186 891		
Solde comptable au 31/12/2024	54 870	568 132	5 991	11 802	640 796		
Suspens bancaires							
Resultat ARVIGE							
Indemnités de présence	375	1 012	887				
Frais bancaires	0						
Intérêts bancaires							
Solde banque au 31/12/2024	54 456	567 120	6 878	11 802	640 796		

Synthèse du suivi budgétaire au 31 Décembre 2024

	ARVIGE	PER	VITALITE	VELOURS	TOTAL		
	Réel	Réel	Réel	Réel	Réel	Budget	% Conso
Produits							
Subvention Compte association	85 000				85 000	73 000	
Subvention PERP Plan Vert Vitalité			25 000		25 000	20 000	
Subvention PERP Velours				20 000	20 000	15 000	
Subvention PER		*			-	15 000	
Cotisation PER		6 440			6 440	-	
Revenus bancaires	759		-		759		
Total produits	85 759	6 440	25 000	20 000	137 199	123 000	
Charges							
Assurances RCMS	10 569	-	-	-	10 569	10 600	100%
Documentation générale	-	-	-	-	-	-	-
Travaux administratifs	46 918	4 500	4 500	4 500	60 418	65 000	93%
Honoraires audit actuariel	-	-	-	-	-	10 000	0%
Honoraires CAC	5 340	-	-	-	5 340	5 000	107%
Honoraires juridiques	-	-	-	-	-	-	-
Annonces et insertions	-	-	-	-	-	-	-
Publicité, Relations pub	-	-	-	-	-	-	-
Site internet	1 500	-	-	-	1 500	2 500	
Transports et déplacements	3 036	899	5 133	400	9 468	5 700	166%
Missions, réceptions, organisation AG	4 498	-	-	-	4 498	12 000	37%
Frais bancaires	230	31	46	30	336	550	61%
Indemnité de présence	4 775	1 725	4 100	2 650	13 250	9 000	147%
Contribution PER au fonctionnement 2024	2 964	25 369			28 333	-	NS
Contribution Plans au fonctionnement	5 928	-	11 221	12 420	29 569	14 538	NS
Total charges	85 759	32 524	25 000	20 000	163 282	134 888	121%
Situation comptable au 31/12/2024	-	-	26 084	-	26 084	-	11 888

Le résultat du compte PER de l'exercice est un déficit de 26 083,56 euros. Il sera affecté au report à nouveau dont le solde passera de 600 434,61 euros à 574 351,05 euros.

Le Commissaire aux comptes PriceWaterhouseCoopers Audit a procédé à l'audit des comptes 2024 sans relever d'anomalies significatives et certifie les comptes d'ARVIGE sans réserve.

IV. PRESENTATION DE L'ACTIVITE SUR LES CONTRATS PERP ET PER EN 2024

1. ETAT DES ADHESIONS 2024

Le nombre d'adhérents global au 31 décembre 2024 est de 755 903

Nombre d'adhérents au PERP : 456 205

Nombre d'adhérents au PER : 338 089

Les contrats PERP ont été fermés à la commercialisation depuis le 20 janvier 2020.

❖ Nombre de nouveaux contrats PER

PER ASSURANCE « PERspective »					LCL RETRAITE PER					TOTALS				
2024	2023	2022	2021	2020	2024	2023	2022	2021	2020	2024	2023	2022	2021	2020
51 414	47 728	49 700	55 266	65 296	10 062	11 102	8 268	6 797	7 779	61 476	58 830	57 968	62 063	73 075

2. VERSEMENTS EFFECTUÉS EN 2024

❖ Versements en Millions d'euros sur les PERP

Les versements sur les plans souscrits par l'association ont atteint 150 Millions d'euros Pour Plan Vert Vitalité et 17 Millions d'euros pour Plan Velours.

PLAN VERT VITALITE					VELOURS					TOTALS				
2024	2023	2022	2021	2020	2024	2023	2022	2021	2020	2024	2023	2022	2021	2020
150	157	167	185	208	17	18	20	23	28	167	175	187	208	236

❖ Versements en Millions d'euros sur les PER

Les versements sur les plans souscrits par l'association ont atteint 707 Millions d'euros pour le PER ASSURANCE « PERspective » et 176 Millions d'euros pour le PER LCL RETRAITE PER.

PER ASSURANCE « PERspective »					LCL RETRAITE PER					TOTALS				
2024	2023	2022	2021	2020	2024	2023	2022	2021	2020	2024	2023	2022	2021	2020
707	575	545	443	272	176	148	123	89	54	883	723	668	532	326

3. SITUATIONS DES RENTES SERVIES EN 2024 sur les PERP

Fin 2024, le nombre de rentes viagères en cours de service s'élève à 10 113 pour Plan Vert Vitalité et 2 637 pour Plan Velours.

4. VOLUME DES ENCOURS 2024

Les encours de la phase épargne représentent à la fin de l'année 2024 :

- Pour le PERP Plan Vert Vitalité 3 967 Millions d'euros
- Pour le PERP Plan Velours 459 Millions d'euros

Soit un encours total tous plans confondus de 4 426 Millions d'euros.

- Pour le PER ASSURANCE « PERspective » 3 415 Millions d'euros
- Pour le PER LCL RETRAITE PER 752 Millions d'euros

Soit un encours total tous PER confondus de 4 168 Millions d'euros.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

La gestion administrative des contrats est prise en charge par les réseaux de distribution notamment au travers des postes de travail des conseillers commerciaux.

CACEIS Investor service, (entité constituée conjointement par le Crédit Agricole et les Caisses d'Epargne spécialisée dans les activités de dépositaire-conservation, d'administration de fonds et de services aux émetteurs) assume les fonctions de dépositaire et de conservation.

La gestion financière du portefeuille de placements relatif aux actifs des deux PERP est assurée par la société de gestion AMUNDI au travers d'un mandat de gestion confié par l'Assureur.

La gestion financière des actifs financiers des deux contrats PER du fonds euro de Crédit Agricole Assurances Retraite, les deux PER n'ayant pas encore fait l'objet d'un cantonnement conformément à la possibilité accordée par la réglementation jusqu'en 2023.

ANNEXE

Tableau récapitulatif de la liste des avenants

LISTE DES AVENANTS DEPUIS L'ORIGINE
Mise à jour au 31/12/2024

ENTRE	ET	DATE DE SIGNATURE	PERP		PLAN VERT VITALITE
			OBJET DE L'AVENANT		
ARVIGE	PREDICA	23/05/2005	Permettre à la rente réversible de bénéficier d'annuités garanties		
ARVIGE	PREDICA	02/09/2005	Transformer des OPCVM de SICAV en FCP		
ARVIGE	PREDICA	26/09/2009	Sortie en capital pour le primo accédants (article 35 de la Loi du 13.07.2006)		
			Sort des capitaux décès non réclamés		
			Acceptation bénéficiaire en cas de décès		
			Modalité de transfert		
ARVIGE	PREDICA	07/12/2010	Les versements sont valorisés 2 jours ouvrés après leur encaissement par l'assureur. On parle de règles d'investissement Les versements de prestations (rachats, décès) sont valorisés 2 jours ouvrés la réception de la demande par l'assureur. On parle alors de règles de désinvestissement.		
			L'arbitrage entre plusieurs supports du contrat sera également valorisé 2 jours ouvrés après la réception de la demande par l'assureur.		
			Elles s'appliquent à compter du 23/05/2011.		
ARVIGE	PREDICA	22/04/2014	Ajout de supports d'investissement		
			- Amundi Actions PME – FR0011556828		
			- Amundi Actions France – P – FR0000944696		
			- Amundi Funds Equity Euroland Small CAP – AE – LU0568607203		
			- Amundi Actions Asie – P – FR0010176891		
			- Amundi Actions Emergents – P – FR0010188383		
			- Amundi Actions Européennes – P – FR0010013763		
			- Amundi Actions Minerigor – P – FR0010478768		
			- Amundi Actions Monde – P – FR0010352138		
			- Amundi Actions Restructurations – P – FR0010165944		
			- Amundi Actions USA ISR – P – FR0010153320		
			- Amundi Funds Equity Global Agriculture – AU – LU0347595026		
			- Atout Europe – fr0010101972		
			- Atout Monde – C – FR0010101980		
			- CPR Renaissance Japon – P – fr0010469312		
			- CPR Silver Age – P – FR0010836163		
			- Renaissance Europe – C – FR0000295230		
			- Amundi Funds Convertible Europe – SE – LU0568615057		
			- Amundi Patrimoine – C – FR001199371		
			- Eurose – C – FR0007051040		
			- Prem Opcimmo – FR0011063353		
			- Amundi Funds Bond Global Aggregate – AE – LU0557861274		
			- M&G Investments Funds – M&G Optimal Income Fund A – GB00B1VMCY93		
			- Amundi Funds Bond Euro Corporate – AE – LU0119099819		
			- Amundi Funds Bond Euro High Yield – AE – LU0119110723		
			- Capitop Eurobrig – C – FR0010093724		

ARVIGE	PREDICA	12/04/2016	-Intégration des nouvelles dispositions relatives à la revalorisation des capitaux en cas de décès résultant de la loi N°2014-617 du 13 juin 2014, qui s'appliquent aux décès survenus à compter du 1 ^{er} janvier 2016
			-Porter, à compter du 10 octobre 2016, une plus grande précision dans le calcul des garanties exprimées en unités de compte : IREN
ARVIGE	PREDICA	17/12/2021	Avenant à la notice d'information pour les supports à valorisation non quotidienne - Date d'effet au 23/06/2022
ARVIGE	PREDICA	23/11/2022	Avenant rectificatif OPCI – Date d'effet au 21/11/2022

PLAN VELOURS			
ENTRE	ET	DATE DE SIGNATURE	OBJET DE L'AVENANT
ARVIGE	PREDICA	10/2004	Permettre d'investir en direct sur des supports en UC avec la possibilité de choisir ou non une sécurisation progressive
ARVIGE	PREDICA	10/2005	Opérer des modifications permises par le changement du système d'information, préciser l'âge maximum d'échéance de la période de constitution d'épargne retraite et prendre en compte l'évolution de 2 supports.
ARVIGE	PREDICA	Effet 16/10/2006	Indexation des versements réguliers sur le Plan Velours offrir à compter d'octobre 2006, à chaque adhérent, la faculté d'opter à tout moment pour des versements réguliers indexés, à chaque date anniversaire, sur la dernière évolution annuelle connue du plafond de la sécurité sociale.
ARVIGE	PREDICA	26/09/2009	Sortie en capital pour le primo accédants (article 35 de la Loi du 13.07.2006)
			Sort des capitaux décès non réclamés
			Acceptation bénéficiaire en cas de décès
			Modalité de transfert
ARVIGE	PREDICA	07/12/2010	Les versements sont valorisés 2 jours ouvrés après leur encaissement par l'assureur. On parle de règles d'investissement Les versements de prestations (rachats, décès) sont valorisés 2 jours ouvrés la réception de la demande par l'assureur. On parle alors de règles de désinvestissement.
			L'arbitrage entre plusieurs supports du contrat sera également valorisé 2 jours ouvrés après la réception de la demande par l'assureur. Elles s'appliquent à compter du 23/05/2011.
ARVIGE	PREDICA	08/09/2011	Ajout de deux nouveaux supports le 08/09/2011 :
			- LCL MGEST FLEXIBLE 0-100
			- LCL MGEST PATRIMOINE
ARVIGE	PREDICA	09/02/2015	Ajout de supports validé par Comité de surveillance le 28/11/2014
			- LCL Monétaire Jour – D
			- LCL Actions Emergents
			- LCL Actions Ressources Naturelles
			- LCL Action Or Monde
			- LCL OPCIMMO
			- Amundi Actions USA ISR – P
			- Amundi Patrimoine
			- Amundi Funds Bond High Yield
ARVIGE	PREDICA	19/02/2016	Ajout de supports validé par le Comité de surveillance
			○ Supports Diversifiés :
			○ CPR Croissance Dynamique P
			○ CPR Croissance Prudente 0-40
			○ CPR Croissance Réactive – P
			Danone.Communities – Investissement Responsable S3
			Hymnos

		Solidarité – Habitat et Humanisme Terre Solidaire	
		<ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Support Actions de pays de la zone euro :</u> LCL Actions Développement Durable Euro ○ <u>Support Actions Internationales :</u> LCL Actions Midvaleurs Europe LCL Actions Monde hors Europe LCL Actions Pacifique ○ <u>Support Actions zone euro :</u> LCL Développement PME ○ <u>Supports Obligations et/ou titres de créances libellés en euros :</u> LCL Obligations Crédit Euro LCL Obligations Court Terme Euro LCL Obligations Inflation Europe LCL Obligations Moyen Terme Euro – P LCL Obligation Revenu Trim 3 LCL Obligation Revenu Trim 4 LCL Obligation Revenu Trim 5 	
			-Intégration des nouvelles dispositions relatives à la revalorisation des capitaux en cas de décès résultant de la loi N°2014-617 du 13 juin 2014, qui s'appliquent aux décès survenus à compter du 1 ^{er} janvier 2016 -Porter, à compter du 10 octobre 2016, une plus grande précision dans le calcul des garanties exprimées en unités de compte : IREN
			Avenant à la notice d'information pour les supports à valorisation non quotidienne - Date d'effet au 23/06/2022
			Avenant rectificatif OPCI - Date d'effet au 21/11/2022
ARVIGE	PREDICA	12/04/2016	
ARVIGE	PREDICA	17/12/2021	
ARVIGE	PREDICA	23/11/2022	

PER ASSURANCE « PERSpective »					
ENTRE	ET	DATE DE SIGNATURE		OBJET DE L'AVENANT	
ARVIGE	PREDICA	23/07/2020	Ajout de supports d'investissement		
ARVIGE	PREDICA	01/07/2021	Modification de la Notice d'information (transfert entrant, capital fractionné, rentes)		
ARVIGE	PREDICA	25/07/2021	Ajout de supports en gestion pilotée		
ARVIGE	PREDICA	18/10/2021	Modification de la Notice d'information (compartiments, sortie mixte)		
ARVIGE	PREDICA	17/12/2021	Avenant à la notice d'information pour les supports à valorisation non quotidienne - Date d'effet au 23/06/2022		
ARVIGE	PREDICA	17/12/2021	Avenant à la notice d'information Autres FIA – Date d'effet 01/07/2022		
ARVIGE	PREDICA	23/11/2022	Avenant rectificatif OPCI – Date d'effet au 21/11/2022		
ARVIGE	PREDICA	31/12/2021	Ajout de supports à effet du 01/07/2022 dans la formule « gestion libre » :		
			○ Amundi Immo Durable		
			○ Tangram		
ARVIGE	CAAR	15/12/2022	Ajout de supports éligibles à la formule « Gestion libre » - Date d'effet février 2023		
			○ CPR Invest – Future Cities – A EUR – Acc – LU1989763773		
			○ CPR Invest – Education A – LU1861294319		
			○ CPR Invest – Climate Action – A EUR – Acc – LU1902443420		
			○ Nitrova Europe Environmental Equity Fund R/A EUR – LU0914733059		
			○ CPR Silver Age – P – FR0010836163		
			○ CPR Invest – Social Impact – A EUR – LU2036821663		
			○ Amundi Funds Montpensier M Climate Solutions – A2 EUR – LU2349693585		
			○ BFT France Emploi ISR – P – FR00140039G6		
			○ CPR Ambition France – FR0013532710		
			○ BFT Euro Futur ISR – P – FR0011660877		
			○ Amundi Funds Montpensier Great European Models SRI – A2 EUR – LU2349693155		
			○ Amundi Responsible Investing – Impact Green Bonds – P – FR0013411741		
			○ Amundi Social Bonds PC – FR0013531266		
ARVIGE	CAAR	17/12/2021	Ajout de supports éligibles à la formule « gestion pilotée horizon » - Date d'effet février 2023		
			○ BFT France Emploi ISR – P – FR00140039G6		
			○ Amundi KBI Actions Monde Environnement PERI		
			○ Amundi funds Emerging Markets Equity ESG Improvers A3 EUR		
			○ Solidarité Amundi PER		
ARVIGE	CAAR	17/12/2021	Avenant à la notice d'information sur Exercices décalés – Date d'effet 01/01/2023		

LCL RETRAITE PER			
ENTRE	ET	DATE DE SIGNATURE	OBJET DE L'AVENANT
ARVIGE	PREDICA	23/07/2020	Ajout de supports d'investissement <u>Ajout de supports d'investissement</u>
ARVIGE	PREDICA	25/02/2021	Ajout de supports d'investissement
ARVIGE	PREDICA	01/07/2021	Modification de la Notice d'information (transfert entrant, capital fractionné, rentes)
ARVIGE	PREDICA	18/10/2021	Modification de la Notice d'information (compartiments, sortie mixte)
ARVIGE	PREDICA	17/12/2021	Avenant à la notice d'information pour les supports à valorisation non quotidienne - Date d'effet au 23/06/2022
ARVIGE	PREDICA	17/12/2021	Avenant à la notice d'information Autres EIA – Date d'effet 01/07/2022
ARVIGE	PREDICA	23/11/2022	Avenant rectificatif OPCI – Date d'effet au 21/11/2022
ARVIGE	PREDICA	31/12/2021	Ajout de supports à effet du 01/07/2022 dans la formule « gestion libre » :
			<ul style="list-style-type: none"> ○ Amundi Immo Durable ○ Tangram
ARVIGE	CAAR	15/12/2022	Ajout de supports éligibles à la formule « gestion libre » - Date d'effet février 2023
			<ul style="list-style-type: none"> ○ Amundi Equity euro Conservative – P – FR00134622785 ○ Amundi Funds Montpensier Great European Models SRI – A2 EUR – LU2349693155 ○ Goldman Sachs Global Small Cap CORE Equity Portfolio – Acc EUR Snap – LU1599216113 ○ CPR Invest – Hydrogen – A EUR – Acc – LU2389405320 ○ SFS Europe Happy Work – R – LU1301026388 ○ LCL Compensation Carbone Actions Euro – P – fr0014005BV7 ○ Guinness Sustainable Energy Fund class C EUR Acc – IE00BGHQF417 ○ BFT France Emploi ISR – P – FR00140039G6 ○ First Eagle Amundi Sustainable Value Fund – AHE – LU2124190955 ○ Amundi S.F. – Diversified Short-Tem Bond – A – LU1706854152 ○ Amundi Europe Ecologie Equilibre – FR0010251736 ○ Amundi KBI Actions Monde Environnement PERI
ARVIGE	CAAR	17/12/2021	Ajout de supports éligibles à la formule « gestion pilotée horizon » - Date d'effet février 2023
			<ul style="list-style-type: none"> ○ BFT France Emploi ISR – P – FR00140039G6 ○ Amundi KBI Actions Monde Environnement PERI ○ Amundi funds Emerging Markets Equity ESG Improvers A3 EUR ○ Solidarité Amundi PER
ARVIGE	CAAR	17/12/2021	Avenant à la notice d'information sur Exercices décalés – Date d'effet 01/01/2023

